

CRITÈRES POUR SÉLECTIONNER LES PROPOSITIONS DE MÉDIATIONS

Extrait de

BULLETIN D'INFORMATION

DE LA

COUR DE CASSATION

LA MÉDIATION

Numéro hors-série

Ce document, établi avec le concours du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME), comporte une présentation générale de la médiation judiciaire ainsi que des indications pratiques et des modèles de lettres et de décisions en annexe. Des développements et des annexes propres sont consacrés aux spécificités de la médiation judiciaire dans les affaires familiales et dans le contentieux prud'homal.

(...)

en toutes matières :

- la solution juridique serait inéquitable ou emporterait des conséquences démesurées pour l'une des parties,
- la procédure s'éternise ou risque de s'éterniser en raisons d'incidents prévisibles,
- la décision risque d'être difficilement exécutable,
- des concessions réciproques sont envisageables mais n'ont pu être obtenues par une négociation classique,
- le conflit repose sur un malentendu et manifestation des explications réciproques s'avèrent souhaitables.

en matière commerciale :

- les parties ont intérêt à poursuivre ou à reprendre des relations commerciales continues,
- les parties ont besoin que leur conflit reste confidentiel,
- l'une des parties a besoin d'avoir rapidement une issue au conflit pour pouvoir envisager une cession de l'entreprise dans des conditions saines.

- en matière sociale : voir annexe 23

Critères défavorables :

- une solution juridique s'impose en raison d'une question de principe,
- lorsque l'ordre public s'y oppose en raison de l'indisponibilité des droits en cause,
- en cas de procédure collective.